

9 Avril 1828. ~~John~~
adpte
i l'interieur
travaux
pour ne pas...

1827
L. - SARRE

Département de l'Intérieur

Instruction publique

Il n'y a pas en cette année, de doublement d'école. On peut cependant considérer comme institutions propres à atteindre le but du doublement, l'établissement d'école de filles sous la direction d'une femme. Le Conseil Académique encourage ces utiles établissements, & cette année on a eu le plaisir d'en voir naître plusieurs; Dans quelques unes les jeunes filles apprennent les ouvrages de leur sexe & reçoivent aussi l'instruction ordinaire; quelques autres sont exclusivement destinées aux ouvrages du sexe.

Le Conseil Académique continue à se tenir au courant de l'état des maisons d'école. Les Communes montrent après d'improvement à exécuter les réparations jugées nécessaires. Des constructions nouvelles ou des réparations considérables ont été faites ou se font actuellement dans plusieurs Communes, notamment à Sures, Forcé, Oyens, Chatellus, Cully, Provençay, Vallorbe, les Chillyes. Le Conseil d'Etat encourage ces améliorations par son concours lorsqu'il y a des circonstances dans lesquelles l'exigent.

Les pensions des Régens sont payées avec régularité; On voit avec plaisir que la nécessité de les améliorer se fait après généralement apprécier; Des augmentations ont été faites aux traitements des Régens de Fougères, Combourg, Cospet, Chiverny, Béguin, Chênes & Saquières, Orléans, Mathor.

Les Régens Emerités qui jouissaient de pensions de retraite étaient à la fin de l'année au nombre de 55; mais on regrette encore, que plusieurs de ces pensions n'aient pu, faute de moyens, être portées au minimum fixé par la Loi. Toutefois comme l'augmentation des Capitaux de la caisse permettrait de disposer en cette année d'une augmentation de revenu d'environ 600 fr., les pensions des Régens Emerités pourront être améliorées.

Les Ecoles sont généralement bien fréquentées, un petit nombre de négligents ont été dénommés cette année. Dans la belle saison cette fréquentation est moins rigoureuse ^{exige} qu'en hiver, mais les écoles du Dimanche suppléent en partie à ce que les circonstances des parents exigent de leurs enfants dans les jours ouvrables.

Quelques Communes négligent encore la distribution de prix, mais chaque année leur nombre diminue, & l'on espère que bientôt ce moyen d'émulation & d'encouragement sera employé par tout, selon la faculté des Communes.

Les rapports de 1827. ont été en général favorables aux Régens & le Conseil Académique annonce qu'il a vu avec plaisir par les procès-verbaux des examens de renseignement, que le nombre des ~~Communes~~ habiles augmente peu à peu, & qu'il n'est pas douteux qu'au moyen de quelques encouragements & de quelques facilités qu'on pourra accorder aux jeunes élèves pour perfectionner leur instruction, nous ne pourrions voir bientôt augmenter chez nous le nombre des Instituteurs primaires distingués.

A cette occasion le Conseil d'Etat a l'honneur d'annoncer qu'il a l'honneur de pouvoir présenter dans cette session un projet de Loi sur les moyens de perfectionner en général l'instruction des Régens d'école primaire, & notamment l'art de l'enseignement. Ce projet sera accompagné d'un ~~rapport~~ exposé des motifs qui engageront le Conseil d'Etat à proposer de rapporter la Loi qui avait décrété l'établissement d'un Institut des Régens.

Les rapports sur les Ecoles continuent à être fort satisfaisants. - Il y a actuellement 588 Ecoles dans le Canton.

515. sont tenues selon l'ancienne méthode; dans ce nombre il y en a 16 où l'on enseigne d'autres objets ^{que} ceux qui sont prescrits par la loi.

39. sont tenues selon la méthode de l'enseignement mutuel pour toutes les parties de l'enseignement; dans ce nombre il y en a dix où l'on enseigne d'autres objets ^{que} ceux qui sont prescrits par la loi.

34. sont tenues selon la nouvelle méthode pour quelques parties & selon l'ancienne pour d'autres. - Dans ce nombre il y en a douze où l'on enseigne d'autres objets ^{que} ceux qui sont exigés par la loi.

D'après ce résumé, il existe 38 Ecoles où l'enseignement embrasse plus d'objets d'instruction que la loi ne l'a exigé.

Le nombre des Ecoles où l'enseignement mutuel a été adopté est, comme on voit, bien petit en comparaison de celui des écoles anciennes. Cependant le mouvement d'amélioration continue, & plusieurs Communes sont indiquées comme se proposant d'adopter le changement. Il faut observer aussi que la nouvelle méthode serait déplacée dans certaines écoles peu nombreuses, puis qu'une seule école d'enseignement mutuel doit être considérée comme correspondant à plusieurs écoles anciennes.

Collèges

Collège Académique

Le Collège Académique compte 103 Ecoles réparties entre les cinq classes comme suit:

34 en 1^{re}
17 en 2^{de}
18 en 3^e
12 en 4^e
22 en 5^e

L'année dernière il y en avait 113.

Des prix ont été distribués aux plus méritants; 64 dits de promotion aux écoliers qui ont eu deux succès au-dessus du nombre requis, & 128 à ceux qui ont fait avec succès des examens spéciaux.

L'Ecole Allemande, placée sous l'inspection spéciale d'une Commission de trois membres de l'Académie, comptait au mois de Janvier dernier 28 élèves divisés en trois classes. - Les témoignages ont été assez satisfaisants sous le rapport de l'assiduité & de l'application. - Le maître actuel paraît suivre une bonne méthode; mais on sent encore que cette institution n'est pas établie sur le pied le plus propre à en assurer le succès, qui ne sera tel qu'on doit le désirer que lorsque les élèves seront stimulés par quelque motif qui ressemble à l'obligation rigoureuse. - Le Conseil d'Etat verra, lorsque le moment sera venu, à établir cette obligation par un règlement.

L'Ecole de Dessin continue à prospérer. Elle est fréquentée par

22 Etudiants
19 Ecoles du Collège
3 Lithographes
18 Artisans de professions diverses
46 Jeunes gens, du pays ou étrangers

En tout 108 élèves

Il a été distribué pour 65 francs de prix aux élèves les plus distingués. Cette institution vient de recevoir un développement par l'arrangement d'une salle dans laquelle des jeunes filles reçoivent du maître de l'école, pour

M. Henri Boissier, de Genève, a légué par son testament une somme de 2500 fr. de France, à répartir par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, moitié pour l'encouragement des Ecoles d'enseignement mutuel, moitié pour l'établissement des Incurables.

Le Conseil d'Etat a décidé que pour la première moitié de ce legs il serait passé une Ordonnance en faveur de l'Etat de ~~Genève~~ pour l'encouragement des Ecoles d'enseignement mutuel, & que le titre rappellerait l'origine du Capital. - Il verra plus tard quelle sera la manière la plus profitable d'employer ce moyen d'encouragement, soit en l'appliquant à former de bons Régents selon la nouvelle méthode soit autrement s'il y a lieu.

On verra ci après, au Chapitre des Etablissements de Secours, ce que le Conseil d'Etat a fait quant à la seconde moitié du legs.

un jour hebdomadaire, des leçons de dessin & de peinture). - 25 Leçons s'y réunissent trois fois par semaine, à l'heure indépendante de celle des leçons des Écoliers ordinaires.

Les Exercices Militaires & Gymnastiques du Collège ont eu lieu conformément au Règlement. - Quant à la gymnastique, sur 30 ou 40 écoliers qui ~~participent~~ y prennent part, une quinzaine seulement paraissent avoir quelque aptitude. - Les résultats des examens ont été satisfaisants.

Messieurs les Régens & maîtres du Collège ont tous obtenu dans la Grabeau, l'approbation de l'Académie pour le zèle & l'exactitude qu'ils mettent dans l'exercice de leurs fonctions.

Académie

Le Grabeau de Messieurs les Professeurs qui a eu lieu comme d'ordinaire a été ~~très satisfaisant~~ satisfaisant.

Il a été pourvu à deux chaires devenues vacantes par le décès de deux Professeurs qui les desservaient, M^r Mercanton a été nommé à la Chaire de Chimie, en remplacement de M^r Suisse, & M^r Rodière à celle de Grec en remplacement de M^r Conod. - L'organisation de cette dernière chaire a subi un changement important, en ce que le Professeur n'est plus chargé de l'explication du nouveau Testament, & qu'en échange il donne un cours d'archéologie. Ce changement a paru convenable afin que la chaire de Grec ne dut pas nécessairement être occupée par un Ecclésiastique.

Le Musée continue à s'augmenter, & les rapports de la visite de cet établissement sont toujours satisfaisants. - Une troisième salle est devenue nécessaire, & on la prépare actuellement. - L'augmentation de la place permettra de classer avec ordre divers objets particulièrement utiles pour l'instruction des Étudiants, notamment ce qui tient à la minéralogie.

Les Cabinets de physique & de chimie ont été visités, & cette inspection n'a rien offert que de satisfaisant & d'avantageux.

La Bibliothèque continue à recevoir des développements importants. L'inspection qui en a été faite cette année a été très satisfaisante sous les rapports de l'ordre, de la propreté & de la bonne disposition des livres. Un subside de 1,000 fr. accordé par le Conseil d'État, a servi à enrichir la Bibliothèque de plusieurs ouvrages essentiels, & à compléter des collections précieuses. - L'Établissement a aussi reçu de dons nombreux, plus ou moins importants.

Les Comptes de la Bibliothèque au 30 Juin 1827 ont présenté une recette de fr 4259.1.1. &
une dépense de " 3617.5.-

Le fonds Capital à la même époque s'élevait à fr 45,241.6.1.-

Le local ordinaire de la Bibliothèque étant devenu insuffisant pour les augmentations présentes & futures de cet Établissement, le Conseil a adopté des dispositions qui ont paru convenables pour son agrandissement.

Le Compte de la Caisse des arrérages de gagier au 30 Juin 1827 a présenté une recette de fr 2146.7.7.
& une dépense de " 1693.-

Dans cette dépense figure une somme de 585 francs pour prix décernés à des Étudiants; savoir:

En prix de volée, fr: 326. . . .
En prix de concours, 259. . . .

L'Académie avait ouvert pour cette année dix concours, il s'est présenté des aspirants pour dix. Ce résultat, qui laisse quelque chose à désirer, a cependant été plus satisfaisant que celui de l'année précédente.

Le nombre des Etudiants réguliers est de 200, répartie comme suit
59 dans l'auditoire de Théologie, y compris 5 Némourais
12 dans l'auditoire de Droit;
64 dans l'auditoire de Philosophie, y compris 5 Némourais
65 en Belle Lettres.

Il y a de plus 94 Etudiants externes, dont plusieurs sont de la Suisse ^(autres cantons) ~~et d'autres~~ d'autres sont étrangers.

Quatre Etudiants en Droit ont obtenu le grade de Licencié

M^{re} le Professeur Mercanton & M^{re} le Ministre Nours à Modèren, ont continué, comme l'année précédente, des cours particuliers & gratuits en faveur des artisans, sur quelques parties de Sciences physiques & mathématiques qui offrent des applications faciles & usuelles aux arts & aux métiers.

Le Conseil d'Etat a eu l'honneur de faire distribuer, déjà l'année dernière, à M^{re} les Membres du Grand Conseil, le rapport imprimé de la Commission qui avait été chargée de proposer un plan d'instruction publique pour les classes de la société auxquelles les écoles primaires ne peuvent pas offrir les moyens d'instruction suffisants. - Avant que de s'occuper de l'examen de cet

ouvrage, le Conseil d'Etat a dû entendre sur son contenu l'Académie & après Elle le Conseil Académique. - Ces deux Corps ont présenté des observations nombreuses; - On a aussi reçu plusieurs observations individuelles, mais le tout n'a pu parvenir au Conseil d'Etat qu'au mois de ^{février dernier}

La brièveté du temps n'a pas encore permis au Conseil d'Etat de discuter cet ouvrage important, dont toutes les parties sont plus ou moins liées & coordonnées les unes aux autres; mais il s'occupera incessamment, & sera en mesure de faire connaître l'année prochaine au Grand Conseil, les résultats de ses délibérations. ~~Les observations qui ont été présentées au Conseil d'Etat ont été déposées au Conseil d'Etat.~~

Sourds-muets.

D'après un recensement fait il y a quelques années par le Conseil Académique, le nombre des Sourds-muets dans le Canton, s'élevait à 152, dont la moitié environ appartenait à des familles pauvres & paraissaient susceptibles d'éducation

Le Conseil d'Etat, après avoir entendu les divers rapports du Conseil Académique sur les moyens de tirer le plus grand nombre de ces malheureux de l'état déplorable où ils se trouvent, a adopté le 10 Octobre 1827, un règlement d'après lequel une somme de 2400 fr. pourra être accordée annuellement par la Caisse de l'Etat à titre de secours, pour aider les familles ou les Communes qui placeraient des enfants sourds-muets & pauvres dans l'Institut de M^{re} Naeff à

mit en conséquence déjà au
Bulletin 1827.

à Yverdon... Ce Règlement a été approuvé provisoirement par forme d'essai, jusqu'à ce qu'on puisse juger par les résultats de ce qui pourra être fait définitivement.

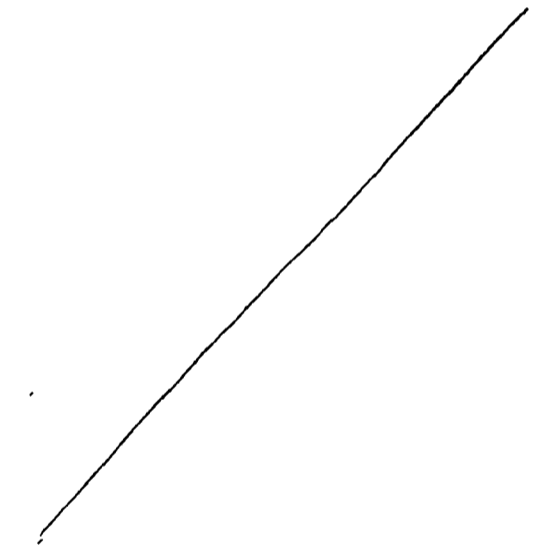
Les motifs de ce Règlement ont été tirés, d'un côté, de la convenance de maintenir l'unité dans notre Canton de l'établissement de M^r Noff, de l'autre côté, de la nécessité reconnue d'encourager les parents & les Communes qui, en général, n'ont pas montré jusqu'ici l'empressement qu'on devait attendre d'eux, à développer l'intelligence d'une classe de malheureux qui, sans la secours de l'éducation qu'on peut leur donner, sont privés pour la vie de tous les avantages, de tous les agréments des communications sociales. Et quoiqu'il n'y ait eu jusqu'ici qu'une seule demande d'admission depuis le Règlement, on espère cependant qu'il produira bientôt le résultat qu'on s'est proposé.

et d'un autre côté, de la convenance de soutenir l'existence dans notre Canton de l'établissement de M^r Noff, dont l'utilité dans cette partie a été suffisamment éprouvée.

Affaires Ecclésiastiques

Trois Etudiants en Théologie ont été consacrés au St. Ministère.
Les Pasteurs & les suffragans ont été approuvés en général par la Classe dans ce qui tient à leur conduite pastorale.
Un Pasteur, ayant reconnu son insuffisance, a été pourvu d'un suffragant payé par lui.

Le Conseil d'Etat aura l'honneur de proposer cette année au Grand Conseil des changemens et améliorations à la circonscription de quelques paroisses.



Police de Santé.

Police de Santé des Hommes.

Epidémies

Trois épidémies ont régné en 1827. Deux d'entre elles, la petite vérole & l'angine coeneuse ou croupale, ont été la continuation des épidémies de l'année dernière, & la 3^e est la rougeole.

D'après les rapports qui sont parvenus, la Rougeole a principalement régné à Epalinges où, sur 31 malades, on a compté 6 morts; à Montpreveyres où, d'après elle a fait une douzaine de victimes; à Pexey-le-Jorat, où, sur 57 malades, il y a eu 10 morts; enfin à Sadava où elle a enlevé 2 enfans.

L'angine coeneuse ou croupale a principalement régné à Nyon, où sur 8 malades il en est mort un; à Bursins, où il y a eu 13 malades, dont deux ont succombé, & à Dullin où, sur 10 malades, il en est mort 6.

La petite vérole, bien plus répandue & plus meurtrière que les deux précédentes maladies, avait au 31 août exercé ses ravages dans 27 Communes. Le